



A R R E T E N° 2012-07

Arrêté portant sur la régularisation administrative (salaire) de Monsieur Laurent BESSALEL

Le Maire de la commune de Nonglard,

VU l'arrêté 2010-22 portant nomination de M. Laurent BESSALEL en qualité d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 5 mai 2010

VU que cette intégration dans la fonction Publique Territoriale après un Contrat à Durée Déterminée dans la collectivité de Nonglard dévalorisait son salaire de base.

CONSIDERANT que Monsieur Laurent BESSALEL ne devait pas supporter une perte de salaire mensuelle de 150 euros brut

ARRETE :

Article 1 Un complément de salaire mensuel de 150 euros brut a été accordé à Monsieur Laurent BESSALEL à compter du 5 mai 2010

Article 2

Cet ajustement salarial exceptionnel sera revu à la baisse à chaque changement d'échelon et ou modification des indices pour intégration progressive dans la grille salariale de la Fonction Publique Territoriale.

Article 3

Cet ajustement a pris effet au 5 mai 2010 et l'arrêté présent est une régularisation administrative de la situation actuelle de Monsieur Laurent BESSALEL sur demande du Monsieur THOMAS Trésorier Payeur (TP Seynod) en charge du compte de la collectivité de Nonglard.

Article 4

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.
- au Président du CDG 74

Fait à Nonglard, le 31 janvier 2012

L'agent
Laurent BESSALEL

Le Maire
Eric Labaz

Transmis en Préfecture le 31 -01 - 2012